

SASU « A ta santé club »
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE (SASU) AU CAPITAL DE 100 EUROS
Siège social : 4 chemin des champs chapons 51500 TAISSY

Décision de l'actionnaire unique

[A ta santé club]

Siège social : [4 chemins des champs chapons TAISSY 51500]

L'an [2024], l'actionnaire unique de la société [**A ta santé club**], société [SASU] au capital de 100 €, immatriculée au RCS de [Reims] sous le numéro [927 670 166], représentée par [CERCUS Gauthier], a décidé ce qui suit :

Article 1 : Augmentation de capital

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 9 900 €, pour le porter de 100 € à 10 000 €, par augmentation de la valeur nominale de chaque action de 0,10 € à 10 €.

Article 2 : Modification des statuts

En conséquence, l'article [7] des statuts est modifié comme suit :

"Le capital social est fixé à la somme de 10 000 €, divisé en 1 000 actions de 10 € chacune, toutes de même catégorie."

Article 3 : Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes décisions pour accomplir les formalités légales.

Fait à [Paris], le [17 juin 2024]

[CERCUS Gauthier]